



Signataire : Philippe Meyer

Date de dépôt : 19 mars 2026

Question écrite urgente

Quelle stratégie pour les honoraires privés aux HUG ?

Le règlement concernant l'exercice de l'activité privée des médecins aux HUG prévoit que les médecins autorisés à recevoir une clientèle privée ne peuvent y consacrer qu'un maximum de huit heures facturées chaque semaine. Ce cadre, adopté de longue date, n'a été mis en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2026, créant des remous dans la communauté médicale. La règle fixant un prélèvement de 10% pour l'institution était quant à elle déjà en place.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quels sont les objectifs poursuivis par le règlement limitant à huit heures par semaine l'activité privée ambulatoire des médecins des HUG ?***
- ***Des échanges ont-ils eu lieu avec les associations de médecins (corps médical HUG, AMIG, etc.) sur les effets de cette limitation et, si oui, quelles en sont les principales conclusions ?***
- ***Quelles sont les conséquences financières de cette limitation sur les revenus nets des HUG et sur les revenus des médecins concernés pour 2026 ?***
- ***Quelle stratégie est mise en place pour garantir l'attrait des HUG pour les médecins cadres et seniors considérant la concurrence des autres établissements hospitaliers universitaires suisses et étrangers, conjuguée aux limitations du système salarial actuel ?***
- ***Les HUG ont-ils étudié des alternatives permettant de concilier un volume raisonnable d'activité privée et une augmentation des revenus***

des HUG (ex. : prélèvement plus élevé, bonus liés à des objectifs, mutualisation) ? Lesquelles et pour quelles raisons n'ont-elles pas été retenues ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.